

ACTUALITÉS FISCALITÉ DIRECTE LOCALE

La réforme de la fiscalité directe locale

Actualités 2020

1 - La réforme de la fiscalité locale

2- La Campagne 2020 vote des taux

3- le PLFR3

Réunions DDFIP/CFME

 HÉRAULT

direction départementale



The logo of the Ministry of Finance and Public Accounts, featuring a stylized sun or arc above the words "MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS".

2-1 Campagne 2020 de notification des états 1259

► Mobilisation du réseau DGFIP pour une mise à disposition avant le 15 mars 2020.

- Pour le département de l'Hérault :
- Notification aux communes le 12 mars, aux EPCI et au département le 13 mars.

► Points de vigilance :

- la mise à jour des habilitations au PIGP/FDL.
- Mise à disposition pendant 60 jours (exceptionnellement en 2020)

► Modalités de suivi :

- Rappels automatiques en cas d'absence de téléchargement.
- Les relances sont effectuées par le SFDL.

2-1 Campagne 2020 de notification des états 1259

► RAPPEL :

- Article D 1612-1 du CGCT prévoit la transmission des informations indispensables au vote du budget :
1/ Notification des états 1259 par la DDFIP
- Le montant prévisionnel des bases nettes des quatre taxes directes locales et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères imposables au bénéfice de la commune ou des EPCI.
- Les taux nets d'imposition adoptés l'année précédente.
- Les taux moyens de référence au niveau national et départemental.
- Les taux plafonds qui sont opposables.
- Le montant prévisionnel des allocations compensatrices versées en contrepartie des exonérations et abattements votés par le législateur.

2-2 Campagne 2020 Vote des taux de la fiscalité locale

► Premières nouveautés induites par la réforme de la fiscalité locale dès 2020

1/ Notification de nouveaux états 1259 dès 2020.

(absence de pouvoir de taux sur la TH)

2/ Nouvelles règles des liens des taux

Remplacement de la TH par la TFPB comme impôt pivot

2-2 Campagne 2020 de notification des états 1259

COMMUNE : _____

ARRONDISSEMENT : _____

TREASORERIE SPL : _____

 LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 1259 COM (1)

**TAUX
FDL
2020**

ÉTAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

	Bases d'imposition effectives 2019 1	Taux d'imposition communaux de 2019 2	Taux d'imposition plafonnés 2020 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2020 4	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) 5
Taxe d'habitation.....					
Taxe foncière (bâti).....					
Taxe foncière (non bâti).....					
CFE.....					
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : 4				Total :	
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 4b					

II - DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2020 5

Produit nécessaire à
rééquilibrer du budget 6 - Total allocations
compensatrices - Produit taxe
additionnelle FNB 7 - Produit des
IFER 8 - Produit de la CVAE 9 -
TASCOM 10 = DCRTP 11 +
Produit prévisionnel de TH 12

Versement GIR 11 - Prélèvement GIR 11 =

Produit attendu de la fiscalité
directe locale (à reporter colonne 7) - TH des résidences secondaires

2. CALCUL DES TAUX 2020 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Si l'un des taux de référence (col.9) excède le plafond inscrit col.3 (ou, à défaut, col.15 page 2) une variation différenciée des taux doit obligatoirement être votée.

	Taux de référence de 2019 (col.2 ou 3) 6	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE 7	Taux de référence 2020 (col.6 x col.8) 9	3. TAUX VOTES 10	Bases d'imposition prévisionnelles 2020 11	Produit correspondant (col.10 x col.11) 12
Taxe foncière.....						
Taxe foncière (non bâti).....						
CFE.....						
Produit à taux constants (hors TH)			(6 décimales)			

La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2020 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :

Produit fiscal attendu

A Le préfet, le

A Le maire, le

 MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

FEUILLET À RETOURNER AUX SERVICES PRÉFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES,
ACCOMPAGNÉ DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX

2-2 Campagne 2020 Vote des taux de la fiscalité locale

► Nouvelles règles de lien des taux de fiscalité locale

	TAXES FONCIERES SUR LES PROPRIETES BATIES	TAXES FONCIERES SUR LES PROPRIÉTÉS NON BATIES
VARIATION A LA HAUSSE	LIBRE	POSSIBLE SI LA TFPB AUGMENTE DANS LA MEME PROPORTION AU MOINS
VARIATION A LA BAISSE	POSSIBLE SI LA TFPB BAISSE DANS LA MEME PROPORTION AU MOINS	LIBRE

2-3 Campagne 2020 Vote des taux de la fiscalité locale

A la suite de la crise sanitaire :

1/ Modification du calendrier fiscal

- ♦ **Ordonnances du 25 Mars 2020.**
- ♦ **Circulaire préfectorale du 22/04/2020**

2/ Mesures fiscales d'accompagnement des collectivités territoriales .

- ♦ **Projet de loi de Finances rectificative 3.**
- ♦ **Circulaire Préfecture /DDFiP du 22/06/2020**

2-3 Campagne 2020 Vote des taux de la fiscalité locale

1-Modification du calendrier fiscal

► Article 11 Ordonnance 330 du 25 MARS 2020

- Report de la date limite de vote des taux d'imposition 2020 au 03 juillet 2020
en absence de délibération de vote de taux à cette date, les taux 2019 seront reconduits.
- Obligation d'une délibération même si les taux sont inchangés.
- **Transmission concomitante et le plus tôt possible de l'état 1259**
et de la délibération de vote des taux à la Sous-Préfecture de Lodève
et à la DDFIP (SFDL : ddfip34.sfdl@dgfip.finances.gouv.fr)

Pour nous contacter :

- **Balf du service fdl :**

ddfip34.sfdl@dgfip.finances.gouv.fr

- **Merci de votre attention**